

Politique - GÉN 2
Adoptée en conseil le 15 février 2011
Modifiée le 19 février 2019
Ville de Bouctouche

Policy – GEN 2
Adopted on February 15, 2011
Amended on February 19, 2019
Town of Bouctouche

**POLITIQUE RELATIVE AU
PAYSAGE LINGUISTIQUE**

**POLICY RESPECTING
LINGUISTIC LANDSCAPE**

PRÉAMBULE

La municipalité de Bouctouche désire par la présente politique affirmer sa volonté de faire en sorte que le paysage (affichage) linguistique de la municipalité reflète sa population et contribue à son essor social, économique et culturel. Le paysage linguistique est l'image que nous projetons de notre identité, de notre fierté, de notre culture et de notre histoire. Nous projetons cette image d'abord à notre population incluant nos enfants et les nouveaux arrivants mais également aux visiteurs des régions environnantes et aux touristes. Ce paysage est aussi important que l'esthétique et l'environnement de nos municipalités, de notre architecture, de nos aménagements paysagers et autres.

Le paysage linguistique pour les fins de la présente politique signifie tout affichage public extérieur et intérieur permanent ou temporaire.

**JUSTIFICATION DÉMOGRAPHIQUE,
ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE**

La municipalité de Bouctouche compte 89% de sa population de langue maternelle française, 10% de langue maternelle anglaise et 1% de langue maternelle autre qu'une des deux langues officielles.

La municipalité est le site d'institutions, d'événements et d'entreprises importantes pour la communauté et les nouveaux arrivants mais également pour les résidents des communautés environnantes et l'industrie touristique.

Nous reconnaissons que la culture acadienne et francophone contribue à la vitalité et l'essor de notre municipalité et de notre région.

PREAMBLE

The Town of Bouctouche hereby wishes to assert its will to ensure that the municipality's linguistic landscape (signs) reflects its population and contributes to its social, economic and cultural development. The linguistic landscape is the image that we project of our identity, our pride, our culture and our history. We project this image firstly to our population including our children and newcomers but also to visitors from surrounding regions and tourists. Such landscape is as important as the esthetics and environment of our municipalities, our architecture, our landscaping, among other things.

For the purposes of this policy, linguistic landscape means all permanent or temporary outdoor or indoor signs.

**DEMOGRAPHIC, ECONOMIC AND
CULTURAL JUSTIFICATION**

French is the mother tongue of 89% of the population of the municipality of Bouctouche, 10% is English and 1% is other than one of the two official languages.

The municipality is home to institutions, events and businesses which are important to the community and newcomers but also to residents from surrounding communities and to the tourism industry.

We recognize that the Acadian and Francophone culture contributes to the vitality and development of our municipality and region.

ÉNONCÉS DE PRINCIPES

La politique linguistique de la municipalité s'appuie sur les principes suivants :

- Le paysage linguistique joue un rôle important pour la protection et la promotion de la langue française. Celle-ci nécessite des mesures proactives et positives compte tenu du contexte minoritaire dans lequel elle se retrouve en Amérique du Nord et sur la scène nationale et provinciale;
- La municipalité, compte tenu la composition de sa population, reconnaît avoir une responsabilité dans la vitalité et la promotion du français;
- La municipalité souhaite renforcer le paysage linguistique francophone tout en respectant la communauté anglophone;
- La communauté acadienne et francophone apporte une contribution importante au développement de la municipalité et de la Province du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIFS

La municipalité reconnaît qu'une partie importante des raisons sociales d'entreprises d'origines extérieures de la région sont en anglais (exemple: Kent Building Supplies, Subway, etc.) et que la politique relative au paysage linguistique ne peut remettre en question ces raisons sociales. Pour cette raison, la municipalité encouragera l'affichage en français ou bilingue.

La politique relative au paysage linguistique vise l'amélioration du paysage francophone ou bilingue dans l'affichage commercial permanent ou temporaire dans la municipalité.

RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / DIRECTRICE GÉNÉRALE (DG)

Le / la DG assume la responsabilité de l'application et de la diffusion de cette politique avec l'appui du comité de partenaires communautaires stratégiques. Il / elle sera responsable d'établir les mécanismes d'application de la présente politique. Il / elle doit déposer auprès du conseil municipal un rapport annuel sur l'état de la présente politique en

POLICY STATEMENT

The municipality's linguistic policy is based on the following principles:

- The linguistic landscape plays an important role in protecting and promoting the French language, which requires proactive and positive measures given its minority context in North America as well as on the national and provincial levels.
- The municipality, given its population's composition, recognizes its responsibility to ensure the vitality and promotion of French.
- The municipality wishes to strengthen the francophone linguistic landscape while respecting the Anglophone community;
- The Acadian and Francophone community provides an important contribution to the development of the municipality and the Province of New Brunswick.

OBJECTIVES

The municipality recognizes that a major proportion of company names of businesses from origins outside the region are English (examples: Kent Building Supplies, Subway, etc.) and that the policy respecting linguistic signs cannot challenge those names. Therefore, the municipality encourages French or bilingual signs.

The policy respecting linguistic landscape aims to improve the francophone or bilingual image in permanent or temporary business signs in the municipality.

RESPONSIBILITIES OF THE TOWN MANAGER

The Town Manager has the responsibility to enforce and disseminate this policy with the support of the Strategic Community Partners Committee. He will be responsible to set up enforcement mechanisms for this policy. He will submit to Town Council an annual report on the state of this policy including recommendations from

incluant les recommandations du comité de partenaires communautaires stratégiques.

Comme responsable de l'application de la politique linguistique, le / la DG doit voir à :

- Communiquer la politique linguistique à tous ceux que celle-ci concerne;
- Recevoir, autant des citoyens que du personnel de la municipalité, les plaintes et les commentaires à l'application de la politique linguistique.

COMITÉ DE PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES STRATÉGIQUES

Le comité est composé de cinq (5) membres :

- 1 membre du conseil municipal
- 1 membre du personnel de la municipalité (directeur général / directrice générale)
- 1 membre représentant les commerces de la municipalité
- 2 membres représentant la communauté

Le mandat du comité est d'offrir des suggestions au conseil municipal à l'égard de la promotion du français à Bouctouche.

Recevoir et étudier les requêtes adressées à la municipalité relativement à l'image française de la municipalité et à la disponibilité des services en langue française à l'intérieur des limites de la municipalité.

Le comité doit offrir des suggestions au conseil municipal relativement aux mesures susceptibles de promouvoir la qualité de vie en français à Bouctouche.

Promouvoir la sensibilisation auprès des commerçants et du public.

Établir et réviser annuellement un plan de travail incluant les priorités et les objectifs du comité ainsi que les indicateurs permettant de mesurer le succès des activités.

Au besoin, fournir une demande de budget annuel au conseil municipal avant le 30 septembre de chaque année.

the Strategic Community Partners Committee.

As person in charge of enforcing this linguistic policy, the Town Manager shall take the following steps:

- Communicating this linguistic policy to all concerned;
- Receive complaints and comments from the citizens and Municipal Staff on the application of the language policy.

STRATEGIC COMMUNITY PARTNERS COMMITTEE

The Committee is composed of five (5) members:

- 1 Town Council Member
- 1 Municipal Staff Member (Town Manager)
- 1 Member representing the businesses of the municipality
- 2 members representing the community

The Committee's mandate is to offer suggestions to Town Council regarding the promotion of French in Bouctouche.

Receive and consider requests addressed to the municipality in relation to the municipality's French image and the availability of services in French within the boundaries of the municipality.

The Committee must offer suggestions to the Municipal Council on measures to promote the quality of life in French in Bouctouche.

Promote awareness among the businessmen and the public.

Establish and review annually a work plan including the priorities and the objectives of the Committee as well as the indicators to measure the success of the activities.

If necessary, provide an annual budget request to Town Council before the 30th of September of each year.

Maintenir un dialogue avec le conseil municipal au sujet du mandat, de la planification des priorités et des réussites du comité.

INCITATIFS FINANCIERS

La Ville de Bouctouche est prête à faire une contribution financière aux entreprises de la municipalité ayant fait les efforts nécessaires pour améliorer le paysage linguistique de la ville par l'installation d'une enseigne extérieure permanente bilingue ou en français. Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Présenter au Comité de partenaires communautaires stratégiques une ébauche de l'enseigne incluant les coûts;
- Démontrer qu'un permis de construction de la Commission de services régionaux de Kent a été émis pour l'installation d'une enseigne;
- Présenter un reçu comme preuve d'achat;
- Présenter une photo de l'enseigne démontrant qu'elle est bilingue ou entièrement en français et qu'elle respecte les conditions de la présente politique.

Les incitatifs financiers possibles sont les suivants :

- La Ville de Bouctouche contribuera 20% du coût de l'enseigne jusqu'à un maximum de 1 000,00\$;
- La Ville de Bouctouche aura un fonds annuel de 5 000,00\$ pour le programme de paysage linguistique dans la municipalité. Lorsque le fonds sera épuisé, toute demande additionnelle sera traitée dans l'année suivante.

EXCEPTIONS

- Les enseignes constituées de lettrage mobile et interchangeable ne sont pas admissibles aux incitatifs proposés.
- Les enseignes en bordure de la route 11 sont admissibles à ce programme seulement si elles sont installées à l'intérieur des limites de la municipalité.

Maintain a dialogue with Town Council about the mandate, the priority planning and the achievements of the Committee.

FINANCIAL INCENTIVES

The Town of Bouctouche is willing to make a financial contribution to businesses in the municipality that have made the necessary efforts to improve the Town's linguistic landscape by installing a permanent outdoor bilingual or French sign. The eligibility criteria are as follows:

- Present a draft of the sign including costs to the Strategic Community Partners Committee;
- Submit proof that a building permit was issued by the Kent Regional Service Commission for the installation of a sign;
- Submit a receipt as proof of purchase;
- Submit a photo of the sign showing that it is bilingual or entirely in French and that it meets the conditions of this policy.

Possible financial incentives are as follows:

- The Town of Bouctouche will contribute 20% of the cost of the sign up to a maximum of \$1,000.00;
- The Town of Bouctouche will have an annual fund of \$5,000.00 for the linguistic landscape program in the town. Once the fund is all utilized, any other request will be examined in the following year.

EXCEPTIONS

- Signs containing movable and interchangeable lettering are not eligible for the proposed incentives.
- Signs located on Route 11 can only benefit from the financial incentive if they are within the municipality's boundaries.

INTERPRÉTATION

En cas de divergence d'opinion dans l'application de la présente politique, la section de langue française aura préséance, le français étant la langue favorisée dans les activités du conseil et de son personnel.

ABROGATION ET ADOPTION

Cette politique remplace toute autre politique sur l'affichage linguistique.

La politique relative au paysage linguistique fut modifiée et adoptée en conseil le 19 février 2019 ayant la résolution No 19-22.

INTERPRETATION

In case of difference of opinions for the application of this policy, the French section of this policy will prevail, the French language being the working language for council members and its staff.

REPEAL AND ADOPTION

This policy replaces any other policy on linguistic signage.

Policy respecting linguistic landscape was amended and adopted by Council on February 19, 2019 with resolution No. 19-22.

Emilie Doiron Gaudet
Greffière / Clerk

Roland Fougère
Maire / Mayor